

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 V. 4** Vœu relatif aux terrains synthétiques.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu du Groupe écologiste de Paris (GEP) relatif aux terrains synthétiques ;

Considérants la diffusion fin 2017 et début 2018 de plusieurs reportages (So Foot, Envoyé Spécial) soulignant les dangers sanitaires liés à la pratique du football sur les terrains synthétiques ;

Considérant le rapport de l'ANSES commandé, dans la foulée de ces diffusions, par plusieurs Ministère, sur « les éventuels risques liés à l'emploi de matériaux issus de la valorisation de pneumatiques usagés dans les terrains de sport synthétiques et usages similaires » ;

Considérant la conclusion rassurante de l'ANSES sur les risques pour la santé qui explique que : « les expertises sur les risques liés à l'exposition de sportifs et d'enfants utilisateurs des terrains synthétiques, ainsi que les expertises sur les risques liés à l'exposition de travailleurs impliqués dans la pose et l'entretien de ces terrains concluent majoritairement à un risque sanitaire négligeable » ;

Considérant que les mesures réalisées pour cette étude ont été faites sur des prélèvements venant de 100 terrains ;

Considérant que l'European Chemicals Agency (ECHA) a mené une étude sur la base de données provenant de 10 états membres (pour une centaine de terrains), en étudiant plusieurs scénarii d'exposition (sportifs, professionnels) ;

Considérant que la conclusion est que le risque cancérigène est négligeable et que « l'exposition aux pneus est très peu préoccupante et ne remet pas en question la pratique du sport sur les terrains synthétiques » ;

Considérant que d'autres études menées dans l'Etat de Washington par le WSDH font ressortir que le nombre de cas de cancers décelés est inférieur au nombre de cas théoriques et qu' « il n'y a pas de risque sanitaire significatif posé par la fréquentation de terrains de sports synthétiques » ;

Considérant que la Ville de Paris a également mandaté le Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) pour faire une étude sur les terrains synthétiques ;

Considérant que ce rapport sera publié dans quelques semaines, et communiqué aux élu.e.s parisiens ;

Considérant que le SPSE a mené l'été dernier une campagne de qualité d'air analysant les émissions de granulats SBR en période estivale par fortes chaleurs ;

Considérant que le SPSE a recherché soit des Composés Organiques Volatils (COV) intégrant des hydrocarbures considérés comme perturbateurs endocriniens, soit du plomb, soit d'autres métaux.

Considérant les conclusions de ce rapport qui ont été envoyé fin janvier, expliquant que dans des conditions les plus exposées (avec une température de 32,3 ° c sur 3 heures consécutives), il n'y a pas de pollution caractéristique, à l'exception à proximité directe du sol ;

Considérant que le principe de précaution a poussé la Ville de Paris à ne pas se doter de nouveau terrain synthétique dans l'attente de ces rapports ;

Considérant que la demande forte de rénovation nous a poussé à expérimenter des innovations techniques dans les centres sportifs Boutroux (13ème) et Fillettes (18ème) avec une solution d'encapsulation des granulés et de sable sans caoutchouc ;

Considérant que les terrains synthétiques de nouvelles générations sont également de meilleures qualités que les terrains nécessitant un remplacement, ceux-ci pouvant disposer de technologie et de produits vieux de 10 à 15 ans.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'un bilan détaillé des analyses du service parisien de santé environnementale sur les granulats composant les gazons synthétiques de la Ville soit présenté aux élu.e.s des 7ème et 4ème commissions ;
- Qu'un retour soit fait aux élu.e.s Parisien.ne.s sur la saisine de l'État par la Ville de Paris ;
- Que des études continuent à être lancées pour approfondir la connaissance sur le sujet ;
- Qu'un audit des solutions alternatives puissent être lancé ;